



**ARRETE N° 2023 - 163**  
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
**Réservation Places de  
Stationnement  
Rue Bourdet n° 55-57  
EI PLANTEGENEST**  
**Du Mardi 2 au Vendredi 5 Mai 2023**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

**VU** les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

**VU** la demande de Mr MESMIN Mattias, pour le compte de la société EI PLANTEGENEST – Côte des Vâts – 14600 Ablon, afin de réserver 2 places de stationnement, rue Bourdet, le long du n°55-57, pour la réalisation de travaux intérieurs, située rue Bourdet n°55-57, du Mardi 2 au Vendredi 5 Mai 2023, de 8h00 à 18h00,

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** La Société EI PLANTEGENEST est autorisée à réserver le stationnement situé rue Bourdet, le long du n°55-57, pour la réalisation de travaux intérieurs, située rue BOURDET n° 55-57, du MARDI 2 au VENDREDI 5 MAI 2023, de 8h00 à 18h00.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit, Rue Bourdet, sur les deux places de stationnement situées le long du n°55-57, et réservé à la Société intervenante, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin de faciliter l'intervention.

**ARTICLE 3 :** La mise en place de panneaux réglementaires, avec affichage du présent Arrêté, sera effectuée par le demandeur.

*Pour le prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer 9 Route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.*

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

**Fait à HONFLEUR le 2 Mai 2023**

**Pour le Maire et par délégation**

**L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL**

